

# CONVOCAATION

## Séance du conseil communal n° 2023/03

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

**vendredi 24 mars 2023 à 14.00 heures**

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

### Séance à huis clos

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif ;

### Séance publique

2. Personnel : création d'un poste de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;
3. Cimetières :
  - a) Modification du règlement communal sur les cimetières et les inhumations ;
  - b) Modification du règlement-taxe sur les cimetières ;
4. Finances :
  - a) Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 ;
  - b) Approbation de titres de recettes ;
  - c) Approbation d'un crédit nouveau ;
5. Approbation du projet relatif à la stabilisation de la berge gauche de l'Alzette à Fentange ;
6. Propriétés immobilières :
  - a) Approbation d'actes ;
  - b) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
7. Fixation de la répartition du supplément de congé politique ;
8. Approbation de conventions ;
9. Règlement général de la circulation – modifications à durée déterminée ;
10. Autorisation d'ester en justice ;
11. Questions émanant des conseillers ;
12. Divers : affaires courantes et communications.

Convoqué à Hesperange, le 17 mars 2023.

Le collège des bourgmestre et échevins.